

«L'érosion du trait de côte est l'un de nos prochains grands chantiers pour les années à venir», a annoncé Dominique Dupilet.

Où le Conservatoire du littoral compte-t-il encore acquérir des terrains afin de protéger le littoral régional ? Comment lutter contre l'érosion du trait de côte ? Autant de questions débattues mardi, lors de la réunion du conseil de rivage Manche - mer du Nord qui s'est tenue à Wimille.

PAR MATTHIEU DELCROIX

boulogne@lavoixdunord.fr

1. Le conseil de rivage Manche - Mer du Nord Déclinaison locale du Conservatoire du littoral et instance consultative, le conseil de rivage se réunit une fois par an. Il couvre trois départements : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. Il a pour mission de réfléchir aux acquisitions foncières et à l'aménagement éventuel des sites concernés. Les avis rendus par le conseil de rivage remontent ensuite en conseil d'administration du Conservatoire du littoral.

2. Les secteurs concernés localement Ces dernières années, on a observé une nette augmentation des acquisitions foncières. Depuis 2009, 600 ha sont entrés dans l'escarcelle du Conservatoire pour un coût de 7 ME. Les deux principales acquisitions concernent le Fort-Vert à Marck-en-Calais (196 ha) et l'opération Blanc-Nez (218 ha). Au total, sur les trois départements, le Conservatoire protège ainsi près de 6 600 ha. Et avec 21 % des 227 km de côtes, le conseil de rivage Manche - mer du Nord possède la proportion de linéaire protégé le plus élevé de France, devant la Corse. Un gage de préservation de l'environnement.

À noter que sur ces 6 600 ha, 2 500 accueillent une activité de chasse et un peu plus de 1 400 sont encore exploités par des agriculteurs, « dans le cadre d'une agriculture durable, souvent sous forme de pâturages », précise Michel Peltier, directeur adjoint du Conservatoire du littoral.

3. Les opérations en cours À Camiers, le Conservatoire possède déjà 550 ha. Il va bientôt en acquérir 83 supplémentaires (pour 83 000 E) et ainsi étendre son périmètre d'action au Mont Saint-Frieux. « Cela reflète la volonté de la commune d'assurer la protection définitive de cet espace naturel remarquable », a-t-il été souligné. À la Pointe de la Crèche, à Wimereux, le conseil de rivage a émis un avis favorable à l'installation d'un canon provenant du contre-torpilleur Le Chacal, coulé en mai 40 devant le fort. Autre action notable au Platier d'Oye. Une attention particulière sera portée sur l'accueil, avec une amélioration des parkings et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

4. Le trait de côte « L'érosion du trait de côte est l'un de nos prochains grands chantiers pour les années à venir », a annoncé Dominique Dupilet, le président du conseil général, qui préside le conseil de rivage Manche - mer du Nord. Avec le Languedoc, le Nord - Pas-de-Calais est la région la plus concernée par ce phénomène. Les secteurs les plus touchés dans la région sont la baie d'Authie, de Wissant, Oye-Plage et le secteur des waterings.

Pour tenter de lutter contre ce phénomène dans la région, une enveloppe de 40 ME serait nécessaire. La question étant ensuite de savoir quel système de défense peut être mis en place, s'il faut maintenir le trait de côte actuel ou le reculer ?